GRAND CONSEIL **PL 13637**
de la République et canton de Genève

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 7 mai 2025

Projet de loi
approuvant les états financiers consolidés de la Fondation des parkings (FP) pour l'année 2024

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33, alinéa 2, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers consolidés de la Fondation des parkings pour l'année 2024;
vu la décision du conseil de fondation de la Fondation des parkings du 3 mars 2025,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers
[1] Les états financiers consolidés de la Fondation des parkings (FP) comprennent :
a) un bilan;
b) un compte de résultat;
c) un tableau des variations des fonds propres;
d) un tableau des flux de trésorerie;

ATAR ROTO PRESSE – 80 ex. – 05.25

e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte de résultat, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

[2] Les états financiers pour l'année 2024 sont approuvés.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers consolidés de la Fondation des parkings (ci-après : la Fondation) pour l'exercice 2024.

Le présent projet de loi est basé sur :

– les états financiers consolidés 2024; et
– le rapport de l'organe de révision du 3 mars 2025.

Les états financiers consolidés de la Fondation pour l'exercice 2024, adoptés par le conseil de fondation le 3 mars 2025, présentent les données financières suivantes :

a) Bilan

– le total du bilan est de 276 307 573 francs, en augmentation de 52 784 300 francs, soit + 23,6%, par rapport à 2023, en raison notamment de la prise de participation majoritaire dans les filiales Parking Plaine de Plainpalais SA et Parking Place de Cornavin SA dans les comptes de la Fondation. A l'actif, cette progression se traduit essentiellement par l'augmentation des immobilisations corporelles de + 27,4% à 161 051 058 francs et celle des liquidités de + 38,6% à 70 073 845 francs. La hausse du passif de la Fondation provient principalement de l'intégration des parts des intérêts minoritaires aux fonds propres et aux résultats pour un total de 23 171 839 francs. En outre, le total des fonds propres intègre la moitié du résultat net réalisé en 2023 dans les fonds statutaires, l'autre moitié étant restituée à l'Etat;
– l'actif de la Fondation est majoritairement constitué des immobilisations corporelles, ce qui est caractéristique de son activité. Ces dernières s'élèvent à 161 051 058 francs et représentent le 58,3% de l'actif (56,6% en 2023). En 2024, de nouveaux investissements ont été réalisés à hauteur de 7 316 000 francs. Ces investissements concernent principalement les travaux de transformation des bureaux et du parking de Saint-Antoine (3 376 000 francs), le matériel et les projets informatiques (1 900 000 francs), les travaux d'aménagements des bureaux de l'Esplanade Pont-Rouge (532 000 francs), ainsi que pour le parking P+R Trèfle-Blanc définitif (531 000 francs). En outre, la Fondation a racheté pour 3 211 000 francs d'actions de ses filiales, détenant ainsi des participations majoritaires dans le parking de Cornavin (50,6% contre

46,32% fin 2023) et dans le parking de Plainpalais (74% contre 49% fin 2023). Un prêt à long terme de 25 693 232 francs initialement accordé à l'Aéroport international de Genève, en lien avec la vente du parking P26 en 2012 et remboursable annuellement, vient compléter la diversité des immobilisations de la Fondation;

– les engagements à court terme s'établissent à 34 060 846 francs en 2024, en hausse de + 63,7% par rapport à 2023. Cette progression est essentiellement attribuable aux revenus reçus d'avance (+ 7 804 372 francs) en raison du règlement du litige de parking Plaine de Plainpalais SA (7 582 055 francs). Ce poste inclut également la rente effective du droit de superficie du parking de Butini. Les passifs transitoires augmentent de 196,7% (+ 2 982 004 francs), pour s'établir à 4 497 987 francs, et contiennent les droits de superficie payés par les parkings de Cornavin et de Plainpalais en faveur de la Ville de Genève. Le poste fournisseur et autres créanciers progressent de 22,9%, à 13 344 316 francs (+ 2 486 308 francs);

– la Fondation affiche un endettement à long terme faible et stable de 2 689 733 francs (1% du total du bilan à fin 2024), qui concerne exclusivement le parking de Butini;

b) Compte de résultat

– l'exercice 2024 est marqué par une poursuite de l'activité de la Fondation, le résultat d'exploitation progressant à 12 347 000 francs (+ 35,9%) par rapport aux 9 084 647 francs de 2023;

– les produits d'exploitation de la Fondation s'établissent à 65 762 104 francs, contre 49 980 137 francs en 2023, soit une hausse de 15 781 967 francs (+ 31,6%). Cette progression provient principalement des produits du parcage horaire, en augmentation de 7 278 497 francs (+ 90,6% par rapport à 2023), dont 6 383 259 francs concernent la consolidation intégrale des filiales, et des produits liés aux locations de dépôts et surfaces passés de 142 556 francs en 2023 à 4 508 748 francs en 2024. Les diverses redevances (services fournis sur la voie publique, exploitation et gestion administrative des parkings) constituent le 31,2% des produits de la Fondation, contre 42,4% en 2023. Elles ont diminué de - 3,1% par rapport à 2023 en raison de l'élimination des redevances provenant des filiales (- 1 206 621 francs), celles-ci étant désormais intégrées dans les comptes de la Fondation. Les recettes des macarons s'élèvent à 11 317 649 francs (+ 4,1% par rapport à 2023) et représentent 17,2% du total des produits contre 21,7% en 2023. Au sein de cette

catégorie, on note un tassement de - 350 000 francs des ventes de macarons annuels de la Ville de Genève et des communes en raison des critères de délivrance devenus plus restrictifs dès 2024, notamment pour les entreprises;

- les charges d'exploitation, dont les frais de personnel représentent 46,5%, s'élèvent à 53 415 105 francs, soit une croissance de + 12 519 614 francs (+ 30,6%), contre 40 895 491 francs en 2023;
- le résultat financier a diminué à 194 017 francs, contre 236 616 francs en 2023, en raison de la hausse des commissions sur les encaissements par cartes de crédit. Ce résultat est également légèrement inférieur aux 203 662 francs prévus au budget 2024;
- la Fondation a constitué une provision pour prétentions de restitution des recettes des macarons multizones « Tout public », sur la période 2020 à 2024, à hauteur de 4 394 000 francs, en raison d'un litige avec la Ville de Genève. Par ailleurs, l'effet net des prises de participations majoritaires dans les parkings de Cornavin et de Plainpalais sur le résultat est de + 10 953 134 francs;
- le résultat net présente un bénéfice de 16 929 328 francs, contre 10 668 134 francs en 2023, soit une progression de + 58,7%. La part de l'Etat au bénéfice de la Fondation étant de 50%, le montant relatif à l'exercice 2024 lui revenant s'élève à 8 464 664 francs;

c) Variation des liquidités

- la variation nette des liquidités de l'année 2024 est de + 19 524 917 francs, contre + 6 995 450 francs en 2023, essentiellement sous l'effet de l'intégration des deux filiales « Place de Cornavin SA » et « Plaine de Plainpalais SA » (+ 20 998 000 francs). Les activités opérationnelles de la Fondation ont généré un flux de trésorerie positif de + 28 179 600 francs en 2024 (16 835 600 francs en 2023), montant essentiellement constitué du bénéfice net et des amortissements formant le cash-flow. Ce dernier a permis de financer le flux net lié aux activités d'investissements de l'année à hauteur de 2 150 000 francs, contre 4 620 000 francs l'année précédente. En 2024, les investissements se sont concentrés sur le parking de Saint-Antoine, ainsi que sur le matériel et les logiciels informatiques. La trésorerie de la Fondation s'est améliorée : le niveau de liquidités atteint 70 074 000 francs à fin 2024, contre 50 549 000 francs à fin 2023. L'équilibre du financement demeure positif et confère à la Fondation une bonne capacité d'autofinancement;

d) Variation des fonds propres

- le total des fonds propres au 31 décembre 2024 est de 231 118 327 francs, contre 196 351 226 francs à fin 2023, suite à l'intégration des parts des intérêts minoritaires aux fonds propres et aux résultats. Les fonds propres sont constitués du capital de dotation (100 000 francs), du fonds de réserve générale (2 000 000 de francs relatifs à des dotations complémentaires de l'Etat), des fonds statutaires (188 917 159 francs correspondant aux résultats cumulés de la Fondation), du bénéfice de l'exercice 2024 (16 929 328 francs), ainsi que de la part des intérêts minoritaires aux fonds propres (21 944 835 francs) et aux résultats (1 227 004 francs);
- les fonds propres représentent 83,6% du total du bilan (87,8% en 2023) et couvrent 122,1% des actifs immobilisés (115,4% en 2023), ce qui constitue une solide structure financière.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels 2024.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :
Rapport de l'organe de révision du 3 mars 2025 contenant les états financiers consolidés de l'année 2024.

ANNEXE

Fondation des Parkings, *Genève*

Rapport de l'organe de révision
sur l'audit des comptes annuels consolidés
au 31 décembre 2024

Deloitte.

Deloitte SA
Rue du Pré-de-la-Bichette 1
1202 Genève
Suisse

Téléphone: +41 (0)58 279 8000
Fax: +41 (0)58 279 8800
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de Fondation de la
Fondation des Parkings, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de la Fondation des parkings (la fondation), comprenant le compte de résultat, le bilan, la variation des fonds propres, le flux de trésorerie et les notes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de Fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux comptes annuels consolidés

Le Conseil de Fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux dispositions légales et à l'acte de fondation. Il est, en outre, responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, le Conseil de Fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre ses activités. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de Fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

_____

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

Deloitte SA

Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Alexandre Ribordy
Réviseur agréé

Genève, le 3 mars 2025

Annexe :

- Comptes annuels consolidés clos au 31 décembre 2024 de la Fondation des Parkings (compte de résultat, bilan, variation des fonds propres, flux de trésorerie et notes).

Fondation des Parkings

Compte de résultat consolidé

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Budget 2024	Réalisé 2024	Réalisé 2023
Produits				
Produits des abonnements	4.12 & 4.13	8 417 352	11 025 962	8 754 397
Produits du parcage horaire	4.13	7 142 300	15 314 532	8 036 035
Produits des macarons	4.13	10 697 500	11 317 649	10 868 883
Produits différés de subventions d'investissement	23	144 290	144 290	144 290
Redevances pour la gestion administrative de parkings	4.13	1 906 970	1 735 226	1 938 202
Redevances administratives de parkings d'entreprises associées		*315 000*	*49 240*	*318 593*
Redevances administratives de parkings tiers		*1 591 970*	*1 685 986*	*1 619 608*
Redevances pour l'exploitation de parkings	4.13	6 657 030	5 118 888	6 288 384
Redevances d'exploitation de parkings d'entreprises associées		*1 401 000*	*186 686*	*1 393 307*
Redevances d'exploitation de parkings tiers		*5 256 030*	*4 932 202*	*4 895 077*
Redevances pour services fournis sur la voie publique	4.13	13 257 142	13 658 385	12 949 156
Redevances pour le contrôle du stationnement Ville de Genève		*11 192 327*	*11 530 634*	*10 572 091*
Redevances pour le contrôle du stationnement autres communes		*814 665*	*860 162*	*1 195 487*
Redevances pour la gestion des systèmes de paiement		*1 250 150*	*1 267 589*	*1 181 578*
Autres produits d'exploitation		1 187 906	7 447 174	1 000 791
Produits des locations dépôts / surfaces	4.12	*140 220*	*4 508 748*	*142 556*
Publicité	4.13	*80 000*	*1 275 841*	*82 514*
Vente énergie solaire		*70 000*	*7 247*	*57 174*
Honoraires et produits divers	7	*897 686*	*1 655 339*	*718 547*
Total des produits		**49 410 490**	**65 762 104**	**49 980 138**
Charges				
Frais de personnel	4.10	-25 324 600	-24 821 558	-23 750 517
Frais de personnel	8 & 24	*-25 134 600*	*-24 501 108*	*-23 610 193*
Frais du Conseil		*-190 000*	*-320 450*	*-140 324*
Frais d'exploitation		-3 910 472	-10 141 134	-4 176 087
Frais d'exploitation		*-3 735 472*	*-10 000 306*	*-3 777 883*
Etudes		*-175 000*	*-140 828*	*-398 204*
Frais d'entretien		-1 999 995	-2 433 058	-1 423 931
Frais d'administration		-5 814 800	-6 564 636	-4 440 690
Frais généraux		*-2 917 500*	*-3 709 631*	*-2 253 725*
Administration générale		*-2 634 300*	*-2 554 372*	*-1 785 894*
Locaux administratifs		*-263 000*	*-300 633*	*-401 071*
Amortissements		-8 161 202	-9 454 718	-7 104 266
Amortissements immobilisations d'administration		*-961 053*	*-764 296*	*-680 975*
Amortissements immobilisations d'exploitation		*-7 200 149*	*-8 690 421*	*-6 423 291*
Total des charges		**-45 211 069**	**-53 415 105**	**-40 895 491**
Résultat opérationnel		**4 199 421**	**12 347 000**	**9 084 647**
Produits financiers	9	586 162	669 040	578 631
Charges financières	10	-382 500	-475 023	-342 015
Taxes et impôts		0	-447 169	0
Produits extraordinaires	34	0	41 782	14 845
Charges extraordinaires	34	0	-4 932 431	0
Produits et charges d'incorporation		0	10 953 134	0
Résultat avant sociétés associées		**4 403 083**	**18 156 333**	**9 336 107**
Part dans le résultat global des sociétés associées	18	1 160 886	0	1 332 027
Résultat avant parts minoritaires		**5 563 969**	**18 156 333**	**10 668 134**
Part des intérêts minoritaires aux résultats		0	-1 227 004	0
Résultat de l'exercice		**5 563 969**	**16 929 328**	**10 668 134**

Fondation des Parkings

Bilan consolidé

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Réalisé 2024	Réalisé 2023
Actif			
Actif courant			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.3 & 12	70 073 845	50 548 928
Placements à court terme		12 000 000	0
Débiteurs	4.4 & 13	1 199 278	813 632
Autres créances à court terme	4.4	408 100	391 017
Actifs transitoires	4.4 & 14	3 381 960	1 663 544
Total de l'actif courant		**87 063 184**	**53 417 121**
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	4.5 & 15	161 051 058	126 425 598
Immobilisations incorporelles	4.6 & 16	2 154 709	2 076 224
Réalisation en cours		5 164 905	4 018 922
Prêt et garanties à long terme	17	20 873 718	20 986 449
Participations	4.2 & 18	0	16 598 960
Total de l'actif immobilisé		**189 244 389**	**170 106 152**
Total de l'actif		**276 307 573**	**223 523 273**
Passif			
Fonds étrangers			
Engagements à court terme			
Fournisseurs et autres créanciers	19	13 344 316	10 858 008
Revenus reçus d'avance	20	15 695 313	7 890 941
Garanties et consignes		523 229	537 639
Passifs transitoires		4 497 987	1 515 983
Total des engagements à court terme		**34 060 846**	**20 802 571**
Engagements à long terme			
Dettes à long terme	4.8 & 21	2 689 733	2 689 733
Subventions d'investissement	4.14 & 23	3 504 577	3 648 867
Provisions	4.9 & 22	4 903 545	0
Autres passifs à long terme	4.11 & 25	30 544	30 876
Total des engagements à long terme		**11 128 399**	**6 369 476**
Total des fonds étrangers		**45 189 245**	**27 172 047**
Fonds propres	26		
Capital		100 000	100 000
Fonds réserve générale		2 000 000	2 000 000
Fonds statutaires		188 917 159	183 583 092
Part des intérêts minoritaires aux fonds propres	2.3	21 944 835	0
Résultat de l'exercice		16 929 328	10 668 134
Part des intérêts minoritaires aux résultats		1 227 004	0
Total des fonds propres		**231 118 327**	**196 351 226**
Total du passif		**276 307 573**	**223 523 273**

Fondation des Parkings

Variation des fonds propres consolidés

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Réalisé 2024

En milliers de CHF	Notes	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Intérêts minoritaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1er janvier		**100**	**2 000**	**188 917**	**0**	**0**	**191 017**
Incorporation de Parking de la Place de Cornavin SA au 1.1.2024	2.3				19 109		**19 109**
Incorporation de Parking de la Plaine de Plainpalais SA au 30.6.2024	2.3				4 083		**4 083**
Résultat net de l'exercice						18 156	**18 156**
Rachat d'actions					-78		**-78**
Dividendes versés					-1 171		**-1 171**
Soldes au 31 décembre avant parts minoritaires sur le résultat		**100**	**2 000**	**188 917**	**21 944**	**18 156**	**231 118**
Parts des intérêts non contrôlant sur le résultat					1 227	-1 227	**0**
Soldes au 31 décembre avant affectation du résultat		**100**	**2 000**	**188 917**	**23 171**	**16 929**	**231 118**
Attribution aux fonds statutaires				8 465		-8 465	**0**
Part du résultat à verser à l'Etat de Genève	35					-8 465	**-8 465**
Soldes au 31 décembre après affectation du résultat		**100**	**2 000**	**197 382**	**23 171**	**0**	**222 653**

Réalisé 2023

En milliers de CHF	Notes	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Impact introduction IPSAS	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1er janvier		**100**	**2 000**	**183 583**	**0**	**0**	**185 683**
Résultat net de l'exercice						10 668	**10 668**
Soldes au 31 décembre avant affectation du résultat		**100**	**2 000**	**183 583**	**0**	**10 668**	**196 351**
Attribution aux fonds statutaires				5 334		-5 334	**0**
Part du résultat versé à l'Etat de Genève	35					-5 334	**-5 334**
Soldes au 31 décembre après affectation du résultat		**100**	**2 000**	**188 917**	**0**	**0**	**191 017**

Fondation des Parkings

Flux de trésorerie consolidés

pour les exercices clôturant au 31 décembre

En milliers de CHF		Réalisé 2024	Réalisé 2023
Activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice consolidé		16 929	10 668
Variation des fonds d'amortissement des immobilisations		9 454	7 104
Charges et produits non monétaires		-4 835	-637
Diminution / Augmentation de l'actif courant		-410	-255
Diminution / Augmentation du passif courant		7 720	100
Variation des autres passifs à long terme		-145	-145
Sortie de l'inventaire		-535	0
Flux liés aux activités opérationnelles		**28 180**	**16 836**
Activités d'investissement			
Parkings publics			
Parking de la Place de Cornavin		-376	0
Parking de la Plaine de Plainpalais		-51	0
Parking Saint-Antoine		-3 376	-172
Parking des Alpes		-235	-70
Parking des Coudriers		12	0
Parking Gare de Chêne-Bourg		-127	1 182
Parkings Vélos			
Velocity		-301	-59
Parkings Habitants			
Butini		0	-100
Grandes-Communes		-40	-70
Gazomètres		0	-40
Louis Favre		-53	0
Parkings P+R			
P+R Moillesulaz		-406	-253
P+R Etoile		-20	-39
P+R Sous-Moulin		-342	-232
P+R Sécheron		-412	-48
P+R Bachet 2		177	0
P+R Genève-Plage		-28	-78
P+R Veyrier-Douane		0	-107
P+R Trèfle-Blanc provisoire		0	-647
P+R Pré-Bois		-87	0
P+R autres		328	0
Bureaux du parking de l'Etoile			
Bureaux administratifs		-20	-1 253
Mobiliers		0	-115
Esplanade Pont-Rouge		-532	0
Etudes et chantiers de parking			
P+R Trèfle-Blanc		-531	0
P+R Tuileries en élévation		0	96
P+R Goutte Saint-Mathieu		-317	-102
P+R P47		-345	-480
Autres P+R		-24	0
Autres immobilisations			
Centre de contrôle (y c. Tri-monnaie et véhicules)		1 277	-1 313
Voie publique et horodateurs		23	-92
Contrôle du stationnement		-345	-238
Informatique de gestion, matériel et logiciel informatique		-1 900	-815
Placements à CT et autres actifs à LT			
Variations des placements à court terme		-12 000	0
Variation du prêt et des garanties à long terme		113	455
Variation des autres actifs à long terme		0	0
Achat d'actions		-3 211	-30
Liquidités acquises des nouvelles filiales	Notes 12	20 998	0
Flux liés aux activités d'investissement		**-2 150**	**-4 620**
Variations des fonds propres			
Dividende Parking de la Place de Cornavin SA aux minoritaires		-1 171	0
Affectation du 50% du résultat à l'Etat		-5 334	-5 220
Total des flux de trésorerie		***19 525***	***6 995***
Liquidités au 1er janvier	Notes 12	50 549	43 553
Liquidités au 31 décembre		70 074	50 549
Variation des liquidités		***19 525***	***6 995***

Notes aux états financiers

pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2024

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 PRESENTATION

La Fondation des Parkings (ci-après : la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public cantonal par la loi H 1 13 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LFPark). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, CP 1775, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique de mobilité du Canton de Genève, l'Etat confie à la Fondation les missions suivantes :

- construire et encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics ;
- exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée ;
- assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficiaire d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs pour un même objet, doit être soumis au Grand Conseil genevois pour approbation.

La dernière modification de la LFPark est entrée en vigueur au 1er mai 2018, parallèlement et en conséquence de la nouvelle loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP).

1.2 ORGANISATION DE LA FONDATION DES PARKINGS

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2024 était de 205 personnes pour 196.8 «équivalents plein temps», réparti comme suit :

Secteur	2024	2023
Direction générale	3.7	3.7
Service Ressources Humaines	4.0	3.0
Service Communication	1.7	1.7
Service Achats	1.7	1.6
Département Travaux & Planification	5.3	4.6
Département Exploitation	55.5	54.1
Département Service du Stationnement	78.0	73.0
Département Administration & Finances	24.9	21.4
Département Systèmes d'Information	16.0	15.6
Apprenti(e)s	6.0	6.0
Total	**196.8**	**184.7**

1.3 Organisation des filiales

Les filiales, par le biais de mandats de gestion, délèguent entièrement leur administration et leur exploitation à la Fondation des Parkings. Elles ne disposent pas de personnel.

1.4 Statut fiscal

La Fondation est exonérée en matière d'impôts sur le bénéfice et le capital en raison de son statut d'établissement de droit public cantonal. Ses filiales sont, elles, en revanche, soumises aux lois fiscales ordinaires des personnes morales.

1.5 Affectation du benefice

Conformément à l'article 35 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP), sur proposition du Conseil de Fondation, le Conseil d'Etat détermine l'affectation à l'Etat du bénéfice réalisé. Sa décision tient notamment compte des besoins de financement des investissements projetés par l'institution.

2. Base de preparation des etats financiers

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF). En outre, les états financiers se réfèrent à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ainsi qu'aux directives transversales sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et sur les subventions non monétaires.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des Parkings sont décrites en note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation. Les montants présentés sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses, selon les précisions fournies sur chaque tableau.
En raison des arrondis opérés dans les tableaux présentés, il se peut que quelques valeurs diffèrent de quelques francs.

2.1 Consolidation (IPSAS 35)

Le périmètre de consolidation des états financiers comprend encore, hormis la Fondation, les sociétés Parking de la Place de Cornavin SA et Parking de la Plaine de Plainpalais SA. Toutefois, les parts détenues ont changé. La Fondation détient au 31.12.2024, respectivement 50.6 % et 74 % du capital social, soit la majorité des intérêts des deux entités. L'analyse globale des relations avec la Fondation, en particulier sous l'angle du pouvoir de décision sur les avantages que cette dernière peut obtenir, permet de conclure à l'existence d'un contrôle effectif. La Fondation consolide ces filiales par la méthode d'intégration globale des actifs, passifs, produits, charges, fonds propres et flux de trésorerie (paragraphe 40) et présente, pour la première fois, le résultat consolidé intégralement (depuis le 1.1.2024 pour Parking de la Place de Cornavin SA et le 30.6.2024 pour Parking de la Plaine de Plainpalais SA) dans ses états financiers au 31.12.2024.

Les valeurs des périodes du réalisé 2023 et du budget 2024 des états financiers et ses notes correspondent à l'état des participations au moment de leur élaboration, soit avant la prise de contrôle.

2.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers et ceux relatifs à la valorisation des engagements à long terme.

voir aussi note 4.7

2.3 CHANGEMENT DE PRATIQUES COMPTABLES

(i) Effets de la prise de participation majoritaire (IPSAS 40)

La Fondation a acquis 408 actions de Parking de la Place de Cornavin SA (4.08%) le 12 février 2024 ainsi que 2'000 actions de Parking de la Plaine de Plainpalais SA (25%) le 18 juin 2024. En vue de l'application de la norme IPSAS 40, Regroupement d'entités dans le secteur public, les dates d'acquisition des 1 janvier 2024 et 30 juin 2024 ont été retenues. L'acquéreur détenant déjà des parts dans ces entités avant ces achats, une procédure d'acquisition par étape a été suivie pour chacune des opérations. Les investissements initiaux étaient valorisés selon la méthode de la mise en équivalence, soit reconnus à leur coût, puis, ajusté chaque année suivante de la variation des fonds propres.

Réévaluation des investissements initiaux à la date d'acquisition

Sur la base du prix par action de la transaction offrant le contrôle, les investissements initiaux sont réévalués. Il peut en résulter un gain ou une perte de réévaluation impactant le résultat.

La réévaluation de la participation initiale de Parking de la Place de Cornavin SA au prix de CHF 3'742 par action génère un gain de CHF 4'811'180.-.

La réévaluation de la participation initiale de Parking de la Plaine de Plainpalais SA au prix de CHF 812 par action génère une perte de CHF 894'155.-.

Méthode d'acquisition

A la date d'acquisition, l'acquéreur doit reconnaître, indépendamment de tout goodwill reconnu, les actifs identifiés acquis, les passifs à assumer et tout intérêt non-contrôlant de l'opération. Il doit mesurer les actifs identifiés acquis et les passifs à assumer à leur juste valeur. Cette juste valeur a été calculée selon l'équation suivante :

Valeur des immobilisations corporelles (discounted cash flows, DCF) plus actifs circulants (nominale) moins les passifs circulants (nominale).

Pour cette approche DCF, les paramètres-clés sont : des valeurs de base du budget 2025 ; un taux d'actualisation de 7.75% et une période de projection de 19 ans.

Reconnaissance et mesure du goodwill/badwill

L'acquéreur doit reconnaître un goodwill (ou badwill), à la date d'acquisition, comme l'excédent (ou déficit) de la somme de :

Fondation des Parkings

- la contrepartie transférée pour l'acquisition des nouvelles parts;
- le montant des intérêts non-contrôlant de l'opération ;
- la part des intérêts préalablement détenus à leur juste valeur ;

par rapport à la somme des actifs identifiés nets moins les passifs à assumer à leur juste valeur.

Un éventuel goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan alors qu'un badwill est reconnu au résultat de l'acquéreur.

Concernant Parking de la Place de Cornavin SA, le résultat de l'équation donne un badwill de CHF 557'874.- et pour Parking de la Plaine de Plainpalais SA cela donne un badwill de CHF 6'813'790.-.

Ainsi, avec un badwill la valeur des parts acquises à la juste valeur est supérieure aux prix négociés. Ceci est dû, en grande partie, au niveau élevé des trésoreries.

Valeurs en milliers reconnues pour l'incorporation de Parking de la Place de Cornavin SA (PPC SA) :

	FdP 1.1.24	PPC SA 1.1.24	Total	Acquisition adjustments IPSAS 40		Consolidated 1.1.24	Elimination adjustments IPSAS 35		Consolidated 1.1.24
En milliers				Dr	Cr		Dr	Cr	
Actif									
Actif courant									
Liquidités et équivalents de liquidités	49 022	17 727	66 749			66 749			66 749
Débiteurs	814	96	910			910			910
Autres créances à court terme	391	73	464			464			464
Actifs transitoires	1 664	1 335	2 999			2 999			2 999
Total de l'actif courant	**51 891**	**19 231**	71 122			**71 122**			**71 122**
Actif immobilisé									
Immobilisations corporelles	126 426	11 642	138 068	23 136	11 642	149 562			149 562
Immobilisations incorporelles	2 076	-	2 076			2 076			2 076
Réalisation en cours	4 019	-	4 019			4 019			4 019
Prêt et garanties à long terme	20 986	-	20 986			20 986			20 986
Participations	18 126	-	18 126	4 811		22 937		18 860	4 078
Goodwill	-	-	-	558		558		558	-
Total de l'actif immobilisé	**171 633**	**11 642**	183 275			**200 138**			**180 721**
Total de l'actif	**223 524**	**30 873**	254 397			**271 260**			**251 843**
Passif									
Fonds étrangers									
Engagements à court terme									
Fournisseurs et autres créanciers	-10 858	-180	-11 038			-11 038			-11 038
Revenues reçus d'avance	-7 891	-165	-8 056			-8 056			-8 056
Garanties et consignes	-538	-	-538			-538			-538
Passifs transitoires	-1 516	-667	-2 183			-2 183			-2 183
Total des engagements à court terme	**-20 803**	**-1 012**	-21 815			**-21 815**			**-21 815**
Engagements à long terme									
Dettes à long terme	-2 690	-2 828	-5 518			-5 518			-5 518
Subventions d'investissement	-3 649	-	-3 649			-3 649			-3 649
Autres passifs à long terme	-31	-	-31			-31			-31
Total des engagements à long terme	**-6 370**	**-2 828**	-9 198			**-9 198**			**-9 198**
Total des fonds étrangers	**-27 173**	**-3 840**	-31 013			**-31 013**			**-31 013**
Fonds Propres									
Capital	-100	-10 000	-10 100			-10 100	10 000		-100
Actions propres	-	356	356			356		356	-
Fonds réserve générale	-2 000	-5 155	-7 155			-7 155	5 155		-2 000
Fonds statutaires (PP report)	-194 251	-12 234	-206 485			-206 485	12 234		-194 251
Résultat de l'exercice	-	-	-		5 369	-5 369			-5 369
Total des fonds propres	**-196 351**	**-27 033**	-223 384			**-228 753**			**-201 720**
Intérêts minoritaires			-		5 701	-5 701	177	13 585	**-19 109**
Compte de passage consolidation				17 343	23 136	-5 793	33 358	27 566	-0
Total du passif	**-223 524**	**-30 873**	-254 397			**-271 260**			**-251 843**
	-	-	-	45 848	45 848	-	60 924	60 924	-

Fondation des Parkings

Valeurs en milliers reconnues pour l'incorporation de Parking de la Plaine de Plainpalais SA (PPP SA) :

	FdP 30.06.24	PPP SA 30.06.24	Total	Acquisition adjustments IPSAS 40		Consolidated 30.06.24	Elimination adjustments IPSAS 35		Consolidated 30.06.24
En milliers				Dr	Cr		Dr	Cr	
Actif									
Actif courant									
Liquidités et équivalents de liquidités	46 600	4 416	51 016			51 016			51 016
Débiteurs	-219	-42	-261			-261			-261
Autres créances à court terme	21 030	2	21 032			21 032			21 032
Actifs transitoires	1 774	208	1 982			1 982			1 982
Total de l'actif courant	**69 185**	**4 584**	**73 769**			**73 769**			**73 769**
Actif immobilisé									
Immobilisations corporelles	128 412	6 234	134 646	13 281	6 234	141 693			141 693
Immobilisations incorporelles	-	-	-			-			-
Réalisation en cours	-	-	-			-			-
Prêt et garanties à long terme	-	-	-			-			-
Participations	19 750	-	19 750		894	18 856		4 807	14 049
Goodwill	-	-	-	6 814		6 814		6 814	-
Total de l'actif immobilisé	**148 162**	**6 234**	**154 396**			**167 363**			**155 742**
Total de l'actif	**217 347**	**10 818**	**228 165**			**241 132**			**229 511**
Passif									
Fonds étrangers									
Engagements à court terme									
Fournisseurs et autres créanciers	-4 633	-1 090	-5 723			-5 723			-5 723
Revenues reçus d'avance	-5 270	-453	-5 723			-5 723			-5 723
Garanties et consignes	-534	-	-534			-534			-534
Passifs transitoires	-6 623	-618	-7 241			-7 241			-7 241
Total des engagements à court terme	**-17 060**	**-2 161**	**-19 221**			**-19 221**			**-19 221**
Engagements à long terme									
Dettes à long terme	-2 690	-	-2 690			-2 690			-2 690
Subventions d'investissement	-	-	-			-			-
Autres passifs à long terme	-31	-	-31			-31			-31
Total des engagements à long terme	**-2 721**	-	**-2 721**			**-2 721**			**-2 721**
Total des fonds étrangers	**-19 781**	**-2 161**	**-21 942**			**-21 942**			**-21 942**
Fonds Propres									
Capital	-100	-4 000	-4 100			-4 100	4 000		-100
Actions propres	-	-	-			-			-
Fonds réserve générale	-2 000	-1 774	-3 774			-3 774	1 774		-2 000
Fonds statutaires (PP report)	-188 917	-2 547	-191 464			-191 464	2 547		-188 917
Résultat de l'exercice	-6 549	-336	-6 885	894	6 814	-12 805	336		-12 469
Total des fonds propres	**-197 566**	**-8 657**	**-206 223**			**-212 143**			**-203 486**
Intérêts minoritaires		-	-		1 832	-1 832		2 251	**-4 083**
Compte de passage consolidation			-	8 066	13 281	-5 215	13 872	8 657	-0
Total du passif	**-217 347**	**-10 818**	**-228 165**			**-241 132**			**-229 511**
	-	-	-	29 055	29 055	-	22 529	22 529	-

Calcul des parts non-contrôlantes

En contrepartie de l'élimination des fonds propres des filiales et des effets des étapes précédentes, les parts minoritaires sont calculées et comptabilisées à hauteur de 49.6% pour la première entité et 26% pour la seconde pour un total de CHF 23'192'432 (soit CHF 19'109'392 pour PPC SA et CHF 4'083'040 pour PPP SA).

Actifs corporels

Les actifs corporels des deux entités ont été reconnus à leur nouvelle valeur pour un total de CHF 36'417'065 (soit CHF 23'136'000 pour PPC SA et CHF 13'281'065 pour PPP SA) au moment de l'acquisition des nouvelles parts. Les amortissements seront effectués sur ces valeurs d'entrée dès ce bouclement.

L'impact global unique de l'incorporation des entités sur le résultat atteint CHF 10'953'134 (soit CHF 5'369'054 pour PPC SA et CHF 5'584'080 pour PPP SA).

Informations complémentaires

En milliers de CHF	Depuis la date d'acquisition	Depuis le 1.1.2024
Revenus opérationnels		
Parking de la Place de Cornavin SA	10 969	10 969
Parkings de la Plaine de Plainpalais SA	1 908	3 849
Total des revenus opérationnels	**12 877**	**14 818**
Dépenses opérationnelles		
Parking de la Place de Cornavin SA	8 689	8 689
Parkings de la Plaine de Plainpalais SA	1 522	3 128
Total des dépenses opérationnelles	**10 211**	**11 816**
Résultats nets		
Parking de la Place de Cornavin SA	2 281	2 281
Parkings de la Plaine de Plainpalais SA	385	721
Total des résultats nets	**2 666**	**3 002**

3. APPLICATIONS DES DEROGATIONS EDICTEES PAR LE CONSEIL D'ETAT

Depuis 2016, la Fondation applique les dérogations de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers.

Les dérogations complètes sont énumérées ci-après :

a) les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ;
b) le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20) ;
c) les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 41) ;
d) les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles au titre d'apports en nature effectués par l'Etat dans le cadre de projets d'investissement d'utilité publique régis par une loi sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 45).
e) les loyers versés par l'Etat pour l'usage de choses mobilières ou de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 43, mais selon la norme IPSAS 13.

4. PRINCIPES COMPTABLES

4.1 CONVERSION DES MONNAIES ETRANGERES (IPSAS 4)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les actifs et les engagements non monétaires libellés en monnaies étrangères (valorisés au coût historique) sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

4.2 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES (IPSAS 36) ET FILIALES (IPSAS 35)

Les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA sont des entreprises associées et sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'en 2023. Une entreprise associée est une entité dans laquelle l'investisseur, la Fondation, exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque l'investisseur détient au moins 20 % des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans le résultat des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

Lorsque la Fondation, en conséquence de l'acquisition d'actions supplémentaires des deux entités associées, devient l'entité contrôlante de ces filiales, elle doit se référer à la norme IPSAS 40 (Regroupement d'entités du secteur public) pour traiter des effets de l'acquisition ainsi qu'à la norme 35 (Consolidation des états financiers) pour ce qui relève de la préparation des états financiers consolidés.

Dans cette nouvelle configuration, la méthode de la mise en équivalence est abandonnée au profit de l'intégration globale des comptes des filiales. Après agrégation des comptes et l'élimination des écritures relatives aux opérations entre les entités ainsi que celle des participations, la quote-part des résultats et des fonds propres non contrôlée est calculée et présentée de façon transparente dans les états financiers.

voir aussi note 18

4.3 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES (IPSAS 2)

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie consolidés, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités, tels que définis ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

voir aussi note 12

4.4 AUTRES ACTIFS FINANCIERS (IPSAS 28, 30 & 41)

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme au-delà de 3 mois.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Juste valeur
La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent : l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti
Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute dépréciation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et majorés, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables.

La classification d'un instrument financier est définie selon le mode d'évaluation lors des évaluations subséquentes. Elle s'effectue selon le modèle de gestion de l'entreprise pour les instruments financiers ainsi que sur les caractéristiques des flux de trésorerie de l'instrument financier : (i) actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ; (ii) actifs financiers au coût amorti ; (iii) actifs financiers à la juste valeur par le biais des actifs nets/des capitaux.

(i) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat
La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c.-à-d. des actifs financiers dont la variation de la juste valeur a un impact sur le compte de résultat, comprend d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction et, d'autre part, des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues au résultat.

Si l'actif financier ne peut être évalué par les modes (ii) et (iii), il doit être évalué selon la méthode (i).

(ii) Actifs financiers au coût amorti
Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de

l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

voir aussi note 17

Les créances des clients ont, en général, une échéance entre 15 et 30 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les créances dans leur intégralité. Les créances sont comptabilisées en perte quand elles sont jugées irrécouvrables.

voir aussi note 13

(iii) Actifs financiers à la juste valeur par le biais des actifs nets/des capitaux
Après comptabilisation initiale, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des actifs nets/des capitaux sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un tel actif sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) au résultat.

Un actif financier n'est plus reconnu en comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

Perte de crédit estimée
La Fondation reconnait les pertes de crédit en deux étapes. Pour les expositions de crédit pour lesquelles il n'y a pas eu d'augmentation significative de risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues sont provisionnées pour les pertes de crédit résultant d'événements de défaut qui sont possible dans les 12 prochains mois. Pour les expositions de crédit pour lesquelles il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, une provision pour pertes est requises pour les pertes attendues sur la durée de vie restante de l'exposition, quel que soit le moment du défaut.

4.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IPSAS 17)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt (IPSAS 5) qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

	Durée d'utilité
Parkings	
Terrains	illimitée
Gros œuvre	50 - 100 ans
Second œuvre	5 - 20 ans
Matériel technique	5 - 20 ans
Horodateurs de la voie publique	4 - 5 ans
Aménagements	5 - 20 ans
Equipements informatiques	3 - 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 - 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle. Les seuils d'activation retenus sont de CHF 25'000.- pour un bien ou un service unitaire et de CHF 50'000.- pour des biens ou services cumulés ou associés à un même projet.

voir aussi note 15

4.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IPSAS 31)

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent des logiciels informatiques et des droits réels. Elles sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité dès leur mise en service.

Les durées d'utilité principales des immobilisations incorporelles sont :

	Durée d'utilité
Droits réels (liés à la durée d'utilité de l'actif sous-jacent)	20 - 100 ans
Logiciels informatiques	3 - 5 ans

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

voir aussi note 16

4.7 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS NON FINANCIERS (IPSAS 21)

Alignée sur les pratiques du groupe de l'Etat de Genève, la Fondation applique depuis l'exercice 2021 la norme 21 (dépréciation des actifs non générateurs de trésorerie) à la place de la norme 26 (dépréciation des actifs générateurs de trésorerie).

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Cet examen se fonde sur des sources externe et interne, au minimum en considérant les éléments suivants :

- une disparition ou quasi-disparition de la demande ou du besoin pour le service rendu ;
- un changement significatif à long terme de l'environnement technologique, légal ou politique ayant un effet négatif sur l'entité ;
- une dégradation physique constatée ;
- un changement significatif à long terme dans la mesure ou la manière dont un actif est utilisé ou pourrait être utilisé ;

- une décision d'arrêter la construction d'un actif avant qu'il ne soit achevé ou prêt à utilisation ;
- la performance de service d'un actif est ou sera considérablement moins bonne que celle attendue.

Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (cf. note 4.4) nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'un actif non générateur de trésorerie correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel. Elle est appréciée selon l'approche la plus appropriée entre :

- le coût de remplacement de l'actif net d'amortissement ;
- le coût de remise en état ;
- les unités de services attendus.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

Au 31 décembre 2024, aucun indice de perte de valeur n'a été décelé.

voir aussi notes 15 et 16

4.8 Dettes financieres et autres passifs financiers (IPSAS 28, 30 & 41)

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

voir aussi note 21

4.9 Provisions et passifs eventuels (IPSAS 19)

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux d'intérêt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière. En cas de baisse de la provision liée à l'écoulement du temps, il s'agit d'un produit financier.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Des passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais requièrent des indications dans les notes aux états financiers. Les passifs éventuels sont soit des obligations possibles qui surviennent en raison d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité, soit des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre les obligations ou que le montant des obligations ne peut pas être mesuré avec une assurance suffisante.

voir aussi note 22

4.10 Avantages au personnel (IPSAS 39)

Pensions et prestations de retraite
La Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) est un établissement de droit public, auquel la Fondation des Parkings est affiliée, qui applique un plan principal en primauté de prestations. Le système financier adopté est un système mixte. Les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. Conformément à l'article 72a loi sur la prévoyance professionnelle et sous l'approbation de l'autorité de surveillance, la capitalisation partielle est possible lorsqu'un plan de financement à long terme permet d'assurer l'équilibre financier de la Caisse. En conséquence, la CPEG, qui bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève (art. 9 LCPEG), a défini un objectif de taux de couverture de 80 % pour le 1.1.2052 (art. 28 LCPEG). Pour y parvenir, en 2020, la CPEG a bénéficié d'une nouvelle recapitalisation, correspondant à un taux de couverture de 75% de ses engagements au 1er janvier 2018.

voir aussi note 24

Autres avantages au personnel
Les avantages au personnel désignent toute forme de contreparties accordées par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique « Frais de personnel » à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs. Les primes d'ancienneté, avantages à long terme de CHF 500.-, 2'000.-, 2'500.- et 3'000.- sont comptabilisées à l'occasion des jubilés. Compte tenu de l'importance relative des montants, la Fondation a renoncé à estimer le coût annuel des services rendus et à le comptabiliser en dette.

4.11 Autres passifs a long terme

Un droit réel cédé à un tiers sous la forme d'une servitude peut constituer un engagement à long terme.

4.12 Contrats de location (IPSAS 13 et 43)

La Fondation n'a aucun contrat de location financière au terme duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Comme relevé en note 3, malgré l'introduction d'une nouvelle norme IPSAS 43 au 1er janvier 2025, la Fondation continuera l'application de la norme IPSAS 13.

4.13 Reconnaissance des revenus (IPSAS 9)

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits de stationnement
Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie, ce qui signifie que les produits du parcage horaire, soit des prestations de courte durée, sont reconnus au moment de leur encaissement et que les produits liés aux abonnements, aux locations ou aux macarons annuels, soit des prestations de longue durée, sont répartis sur la durée de validité du stationnement. L'introduction d'une plateforme de vente de macarons journaliers virtuels en automne 2020 a permis de distinguer, là où cela fait sens, la vente et l'encaissement qu'elle génère de la reconnaissance des recettes, puisque le moment de l'activation (utilisation) du droit est dorénavant connue. La valeur des macarons journaliers vendus mais non utilisés est inscrite au passif dans les revenus reçus d'avance. Les produits de stationnement horaire en voirie ainsi que les amendes ne sont pas reconnus comme recettes pour la Fondation. Les produits des macarons perçus sont issus du parcage sur la voie publique et, par ce fait, qualifiés de taxe. Conformément à l'article 7D de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, les produits nets des frais de gestion sont versés à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement destinés aux habitants et aux P+R.

Les baux de location de places de parking ont une durée de location correspondant à la période entre la date de début de location et la fin de l'année en cours lorsqu'ils commencent avant le 1er juillet et, dès cette date, une durée de location qui s'étend jusqu'à la fin de l'année suivante. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année.

Les abonnements ont, en général, une durée contractuelle correspondant à la période entre la date de début de la prestation et la fin de l'année en cours. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année. Les abonnements P+R ont une durée contractuelle congruente avec la durée des abonnements de transports publics remis, soit un mois pour les abonnements mensuels et 12 mois pour les abonnements annuels.

Autres prestations de services
Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes
Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

Recettes des services rendus sur la voie publique
Depuis le 1er janvier 2019, de nouvelles conventions règlent les activités de gestion des moyens de paiement et de contrôle du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève. Les honoraires de ces deux contrats sont calculés sur la base des coûts effectifs des services rendus plus une marge bénéficiaire de développement, fixe ou variable.

4.14 Subventions (IPSAS 23)

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Fondation des Parkings

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au passif comme engagement à long terme. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Depuis 2016, les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, ne sont plus comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur.

voir aussi notes 6 et 23

4.15 NORMES PUBLIEES MAIS NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR

Les normes ci-dessous ont été publiées par l'IPSAS *Board*, elles sont applicables à partir du 1er janvier 2025. Les possibles conséquences sur les comptes consolidés ont été analysées avec soin courant 2024. Si l'application de la norme 43 aurait bien eu des effets matériels en cas de revalorisation des contrats de location, la dérogation, formalisée dans le règlement sur l'établissement des états financiers, permet à la Fondation de s'y soustraire. Quant aux autres normes, elles n'auront pas d'effet.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 43	Contrats de locations (remplace IPSAS 13)	1er janvier 2025
IPSAS 44	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	1er janvier 2025
IPSAS 45	Immobilisations corporelles (complément de 17)	1er janvier 2025
IPSAS 46	Evaluation et mise à jour du chapitre 7 du cadre conceptuel	1er janvier 2025

En plus des éléments susmentionnés, l'IPSAS *Board* a aussi publié les normes suivantes :

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		Date d'émission	Date d'entrée en vigueur
IPSAS 47	Revenus (remplace normes 9, 11 et 23)	mai 2023	1er janvier 2026
IPSAS 48	Coûts de transfert	mai 2023	1er janvier 2026
IPSAS 49	Plans de prestations postérieurs à l'emploi	nov. 2023	1er janvier 2026
IPSAS 50	Exploration et évaluation des ressources minières	nov. 2024	1er janvier 2027

5. INFORMATIONS SECTORIELLES (IPSAS 18)

La Fondation et ses filiales sont essentiellement actives dans des activités liées au stationnement. Les autres activités n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6. SUBVENTIONS NON MONETAIRES

La disposition de droits de superficie et de droits d'utilisation pour l'exploitation de parkings, sans contrepartie, n'est pas enregistrée comptablement sous forme de subventions non monétaires conformément aux dispositions commentées aux notes « 3. Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat » et « 4.14 Subventions (IPSAS 23) » du présent rapport.

Dans un objectif de transparence et conformément à la Directive EGE 02-03 sur les subventions non monétaires (de l'Etat) applicable dès les comptes 2016, les subventions non monétaires et leur calcul sont décrits en détail dans les notes. Les subventions non monétaires octroyées par le Canton de Genève sont valorisées selon la méthode du coût de fonctionnement de la prestation après déduction d'une éventuelle contrepartie monétaire. La formule est la suivante :

[Valeur comptable nette dans les livres de l'Etat x taux moyen de la dette de l'Etat – contrepartie monétaire]

Les autres subventions non monétaires liées à une mise à disposition d'une surface d'exploitation sont valorisées selon l'ancienne méthode, à savoir :

Fondation des Parkings

[surface x prix/m^2 x taux de rendement]

Les prix/m^2 sont arrondis au centime dans les calculs alors qu'ils apparaissent au franc dans le tableau ci-après.

Subventions non monétaires par parking en 2024

	Taux	Prix au m2	Superficie m2	Coût construction	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
Canton de Genève						
P+R Les Mouilles	2%			4 000 000		80 000
P+R Genève-Plage	2%	50	272		272	
P+R Sécheron	2%	374	2 489		18 606	
P+R Etoile			2 828		0	
P+R Bachet-Praille			4 700			0
Parking des Gazomètres	2%	2 209	3 003		132 659	
Parking Gare de Chêne-Bourg	1.75%	333	4 260		24 816	
Vélostation Lancy-Bachet			1 077			0
Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries						
P+R Sous-Moulin	5%	50	4 609		11 523	
Ville de Genève						
Parking de Saint-Antoine jusqu'au 31.12.2024	5%	50	3 829		9 573	
Parkings des Tilleuls jusqu'au 31.12.2024	5%	600	3 466		103 980	
Onex						
Parking du Vieux-Moulin	5%	50	4 901		12 253	
Autres						
P+R IKEA	5%	50	1 000			2 500
P+R Balexert	5%	50	7 500			18 750
Total :					**313 680**	**101 250**
Total général :						**414 930**

7. PRODUITS DIVERS

En milliers de CHF au 31 décembre	2024	2023
Honoraires des ingénieurs	300	224
Produits divers administratifs	203	158
Produits divers d'exploitation	696	163
Redevances et droits cédés	456	174
Total	**1 655**	**719**

8. FRAIS DE PERSONNEL

En milliers de CHF au 31 décembre	2024	2023
Salaires et autres éléments de salaires	19 047	18 224
Indemnités journalières	-625	-493
Charges sociales	4 848	4 747
Frais de formation	235	339
Plan de mobilité	76	75
Frais et achat uniformes	148	192
Honoraires	318	186
Santé et sécurité du personnel	158	118
Autres frais (repas, déplacements, etc.)	296	222
Total	**24 501**	**23 610**

La grille salariale a été indexée de 1.00% au 1er janvier 2024.

9. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts du prêt à long terme (cf. note 17) en faveur de l'Aéroport International de Genève (AIG) et, le cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements.

En milliers de CHF au 31 décembre	2024	2023
Intérêts créanciers	56	6
Ecart de change	1	1
Intérêts sur prêt à long terme AIG	594	572
Produits financiers divers	17	0
Total	**669**	**579**

Fondation des Parkings

10. CHARGES FINANCIERES

Les charges financières proviennent principalement de commissions liées aux encaissements des règlements par cartes de crédit.

En milliers de CHF au 31 décembre	2024	2023
Commissions liées aux encaissements par cartes de crédit	-433	-307
Frais bancaires et charges financières diverses	-42	-35
Total	**-475**	**-342**

11. COMPARAISON BUDGETAIRE (IPSAS 24)

Le budget 2024 de la Fondation des Parkings, validé par un arrêté du Conseil d'Etat genevois le 29 novembre 2023, est réalisé selon un schéma de consolidation partielle prévalant avant les prises de participation amenant à une consolidation intégrale. Ce budget ne peut pas être retraité, aussi, cette comparaison porte sur le réalisé 2024 des comptes individuels de la Fondation, quasi identique à la consolidation partielle.

Montants en CHF	Budget 2024	Réalisé 2024	Ecarts	
Produits				
Produits des abonnements	8 417 352	8 354 876	-62 476	-0.74%
Produits du parcage horaire	7 142 300	8 931 273	1 788 973	25.05%
Produits des macarons	10 697 500	11 317 649	620 149	5.80%
Produits différés de subventions d'investissement	144 290	144 290	0	0.00%
Redevances pour la gestion administrative de parkings	1 906 970	2 005 224	98 254	5.15%
Redevances administratives de parkings d'entreprises associées	*315 000*	*319 238*	*4 238*	1.35%
Redevances administratives de parkings tiers	*1 591 970*	*1 685 986*	*94 016*	5.91%
Redevances pour l'exploitation de parkings	6 657 030	6 356 686	-300 344	-4.51%
Redevances d'exploitation de parkings d'entreprises associées	*1 401 000*	*1 424 485*	*23 485*	1.68%
Redevances d'exploitation de parkings tiers	*5 256 030*	*4 932 202*	*-323 828*	-6.16%
Redevances pour services fournis sur la voie publique	13 257 142	13 658 385	401 242	3.03%
Redevances pour le contrôle du stationnement Ville de Genève	*11 192 327*	*11 530 634*	*338 307*	3.02%
Redevances pour le contrôle du stationnement autres communes	*814 665*	*860 162*	*45 497*	5.58%
Redevances pour la gestion des systèmes de paiement	*1 250 150*	*1 267 589*	*17 439*	1.39%
Autres produits d'exploitation	1 187 906	1 339 784	151 878	12.79%
Produits des locations dépôts / surfaces	*140 220*	*117 865*	*-22 355*	-15.94%
Publicité	*80 000*	*74 031*	*-5 969*	-7.46%
Vente énergie solaire	*70 000*	*7 247*	*-62 753*	-89.65%
Honoraires et produits divers	*897 686*	*1 140 641*	*242 955*	27.06%
Total des produits	**49 410 490**	**52 108 166**	**2 697 676**	**5.5%**
Charges				
Frais de personnel	-25 324 600	-24 717 503	607 097	-2.40%
Frais de personnel	*-25 134 600*	*-24 494 439*	*640 161*	-2.55%
Frais du Conseil	*-190 000*	*-223 064*	*-33 064*	17.40%
Frais d'exploitation	-3 910 472	-4 038 300	-127 828	3.27%
Frais d'exploitation	*-3 735 472*	*-3 897 471*	*-161 999*	4.34%
Etudes	*-175 000*	*-140 828*	*34 172*	-19.53%
Frais d'entretien	-1 999 995	-1 540 966	459 029	-22.95%
Frais d'administration	-5 814 800	-5 014 576	800 224	-13.76%
Frais généraux	*-2 917 500*	*-2 498 292*	*419 208*	-14.37%
Administration générale	*-2 634 300*	*-2 215 651*	*418 649*	-15.89%
Locaux administratifs	*-263 000*	*-300 633*	*-37 633*	14.31%
Amortissements	-8 161 202	-7 197 468	963 734	-11.81%
Amortissements immobilisations d'administration	*-961 053*	*-764 296*	*196 757*	-20.47%
Amortissements immobilisations d'exploitation	*-7 200 149*	*-6 433 172*	*766 977*	-10.65%
Total des charges	**-45 211 069**	**-42 508 812**	**2 702 257**	**-6.0%**
Résultat opérationnel	**4 199 421**	**9 599 354**	**5 399 933**	**128.6%**

Cette année se caractérise, hormis les prises de participation exceptionnelles, par un dépassement du palier de chiffres d'affaires des 50 mios CHF avec plus que 52 mios CHF. Le budget est dépassé de 5.5 % (2.7 mios CHF) grâce à des recettes de stationnement horaire (encore) en forte progression dans les parkings (+1.8 mios CHF ou 25.05%), au succès de multipark.ch (+0.6 mio CHF ou 5.8%) et à la bonne performance des contrôles du stationnement en voie publique Ville de Genève (+0.3 mio CHF ou 3.02%).

Les charges sont, cette année encore, inférieures au budget mais pour un montant cumulé de 2.7 mios CHF ou 6%. A relever que cet écart était de 12% il y a deux ans et 9 % il y a un an.

L'écart est dû à la marge usuelle prise pour garantir en tout temps l'opérabilité des sites en palliant les aléas techniques tels que les remplacements et interventions sur les équipements ainsi qu'au report de travaux de rénovation. De plus, le décalage dans la réalisation de gros projets, par un effet de glissement temporel provoqué pour plusieurs raisons (autorisations, modifications, priorisations), réduit la charge d'amortissement pour cet exercice de CHF 1 mio. Les projets informatiques connaissent un effet identique avec une consommation de 77% du budget de fonctionnement.

12. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les fonds des comptes bancaires et postaux de la Fondation sont régulièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre des accords avec la caisse centralisée. Cette dernière ne sert aucun intérêt.
Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de ces positions est équivalente à leur valeur comptable.

Une partie de ces liquidités est dédiée aux mandats de prestations et de gérance.

En milliers de CHF au 31 décembre	2024	2023
Caisses	260	236
Compte auprès de la caisse centralisée de l'Etat de Genève	42 229	41 754
Comptes de chèques postaux	18 939	6 743
Avoirs en c/c B.C.G.E.	8 640	1 816
Avoirs en c/c CS	5	0
Total	**70 074**	**50 549**

La rubrique Comptes de chèques postaux contient l'avance du règlement du litige de Parking de la Plaine de Plainpalais SA pour un montant de CHF 7'582'055.-.

La valeur d'entrée au 1.1.2024 du tableau des flux de trésorerie correspond à la valeur de sortie au 31.12.2023 (colonne Réalisé 2023) des liquidités de la Fondation avant changement de méthode de consolidation. Les liquidités des filiales au 1.1. 2024 apparaissent sous la rubrique Liquidités acquises des nouvelles filiales pour un montant de CHF 20'997'928.

13. DEBITEURS

Les créances des débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Fondation des Parkings

En milliers de CHF au 31 décembre	2024	2023
Tiers	991	384
Entités publiques genevoises non consolidées par l'Etat de Genève	87	83
Entités publiques genevoises consolidées par l'Etat de Genève	345	340
Entreprises associées	0	30
Provision pour débiteurs douteux	-224	-22
Total	**1 199**	**814**

La provision pour débiteurs douteux est estimée en additionnant la totalité des créances impayées de moins de 5 ans, par commodité au 30 novembre de l'exercice. Compte tenu de la faible probabilité de recouvrer de vieilles créances, l'estimation ne retient plus les cas au-delà de 5 ans. Plus de 190 mille francs concernent quelques commerçants de la galerie marchande du parking de la Place de Cornavin dont 97 mille pour d'anciennes charges accessoires et le reste à mettre en relation avec les procédures en cours de départ anticipé nécessaires à cause de la future transformation de l'ouvrage.

14. ACTIFS TRANSITOIRES

Les actifs transitoires divers concernent essentiellement des encaissements à recevoir des règlements par cartes bancaires, l'indexation 2024 des loyers de la galerie marchande Metro Shopping Cornavin ainsi que les marges de développement des mandat de gestion en voie publique en Ville de Genève.

En milliers de CHF au 31 décembre	2024	2023
Actifs transitoires divers	2 821	1 134
Charges payées d'avance	561	530
Total	**3 382**	**1 664**

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le 28 avril 2023, VIE Valorisation Immobilière Ethique SA, un des opérateurs du parking de la gare de Chêne-Bourg, a réglé l'achat de ses servitudes d'usage pour un montant de CHF 1.3 mios. Cette opération a été traitée comme une sortie d'inventaire. Conséquence de la consolidation intégrale courant 2024, les parkings des filiales ont été incorporés à leur nouvelle valeur dans le segment des parkings publics.

Fondation des Parkings

En milliers de CHF

Année 2024	Parkings publics	Parkings habitants	P+R	Voie Publique	Autres	Total
Valeur acquisition ou construction						
Situation au 1er janvier	**70 025**	**45 152**	**126 083**	**10 979**	**15 814**	**268 052**
Investissement	5 093	0	1 149	453	621	7 316
Actifs incorporés	36 417	0	0	0	0	36 417
Sortie	-12	0	-504	-160	0	-677
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	**111 523**	**45 152**	**126 728**	**11 271**	**16 435**	**311 108**
Amortissements						
Situation au 1er janvier	**-28 637**	**-22 231**	**-66 910**	**-10 377**	**-13 472**	**-141 627**
Amortissements	-4 117	-953	-3 055	-262	-578	-8 964
Sortie	12	0	504	18	0	535
Situation au 31 décembre	**-32 741**	**-23 184**	**-69 460**	**-10 620**	**-14 051**	**-150 056**
Valeur nette comptable au 31 décembre	**78 781**	**21 968**	**57 268**	**651**	**2 384**	**161 052**

Année 2023	Parkings publics	Parkings habitants	P+R	Voie Publique	Autres	Total
Valeur acquisition ou construction						
Situation au 1er janvier	**71 101**	**44 875**	**124 290**	**10 649**	**14 269**	**265 184**
Investissement	253	277	1 793	330	1 545	4 198
Subvention	0	0	0	0	0	0
Sortie	-1 329	0	0	0	0	-1 329
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	**70 025**	**45 152**	**126 083**	**10 979**	**15 814**	**268 052**
Amortissements						
Situation au 1er janvier	**-27 009**	**-21 258**	**-63 679**	**-10 129**	**-12 839**	**-134 914**
Amortissements	-1 628	-973	-3 231	-248	-633	-6 713
Sortie	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	**-28 637**	**-22 231**	**-66 910**	**-10 377**	**-13 472**	**-141 627**
Valeur nette comptable au 31 décembre	**41 388**	**22 921**	**59 174**	**602**	**2 341**	**126 426**

16. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Année 2024	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur acquisition			
Situation au 1er janvier	**3 393**	**1 325**	**4 718**
Achat	569	0	569
Sortie	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	**3 962**	**1 325**	**5 287**
Amortissements			
Situation au 1er janvier	**-2 299**	**-342**	**-2 642**
Amortissements	-466	-24	-490
Sortie	0	0	0
Situation au 31 décembre	**-2 766**	**-366**	**-3 132**
Valeur nette comptable au 31 décembre	**1 196**	**958**	**2 155**

Année 2023	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur acquisition			
Situation au 1er janvier	**2 432**	**1 325**	**3 756**
Achat	962	0	962
Sortie	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	**3 393**	**1 325**	**4 718**
Amortissements			
Situation au 1er janvier	**-1 932**	**-318**	**-2 250**
Amortissements	-368	-24	-391
Sortie	0	0	0
Situation au 31 décembre	**-2 299**	**-342**	**-2 642**
Valeur nette comptable au 31 décembre	**1 094**	**982**	**2 076**

17. PRET ET GARANTIES A LONG TERME

Lors de la vente du parking P26 en 2012, la Fondation a consenti un plan de paiements différés équivalent à un prêt à long terme à l'Aéroport International de Genève (AIG) d'un montant de CHF 25'693'232.-. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité. Celle-ci, de CHF 945'000.- la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291.-, qui porte la créance à CHF 20'437'804.- au 31.12.2024, et un solde correspondant aux intérêts. Le remboursement annuel payable avant douze mois est présenté sous « Autres créances à court terme ».
Les dépôts de garantie de loyer sont de CHF 435'915.- au 31.12.2024.

18. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES CONTROLEES (IPSAS 38)

Comme décrit dans le présent rapport, la Fondation détient 74 % de parts d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 50.6 % de parts d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA au 31.12.2024. Le tableau ci-dessous fournit les données comptables principales des deux filiales.

Montants en CHF

Données financières résumées au 31 décembre	**PPP SA**	**PPC SA**	**Total**
Actifs courants	12 397 465	19 154 267	31 551 732
Actifs non courants	5 874 531	11 285 069	17 159 600
Total des actifs	**18 271 996**	**30 439 336**	**48 711 332**
Passifs courants	9 230 179	3 494 742	12 724 921
Passifs non courants	0	0	0
Total des fonds étrangers	**9 230 179**	**3 494 742**	**12 724 921**
Total des fonds propres	**9 041 818**	**26 944 593**	**35 986 411**
Total des produits des sociétés contrôlées	3 848 924	10 969 476	14 818 400
Résultat net de l'exercice des sociétés contrôlées	721 011	2 280 944	3 001 955
Flux de trésorerie			
Flux liés aux activités opérationnelles	8 934 124	2 277 682	11 211 806
Flux liés aux activités d'investissement	-51 232	-12 375 833	-12 427 065
Flux liés aux activités de financement	0	-2 369 520	-2 369 520
Total des flux de trésorerie	**8 882 892**	**-12 467 671**	**-3 584 779**
Parts des intérêts minoritaires aux fonds propres	**4 083 040**	**17 861 795**	**21 944 835**
Parts des intérêts minoritaires aux résultats	**100 218**	**1 126 786**	**1 227 004**

La part des dividendes versés aux intérêts minoritaires est de CHF 1'170'543 en 2024.

19. Fournisseurs et autres creanciers

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF au 31 décembre	2024	2023
Fournisseurs	3 417	1 873
Retenues de garanties pour travaux	77	98
Institutions sociales	46	-20
Administration fédérale des contributions	520	363
Tiers	971	1 125
Entités publiques non consolidées par l'Etat de Genève	2 225	1 853
Entités publiques consolidées par l'Etat de Genève	6 087	5 442
Entreprises associées	0	124
Autres créanciers	1	0
Total	**13 344**	**10 858**

20. Revenus reçus d'avance

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus annuels d'abonnements ou de macarons, lissés sur la durée de validité de ces produits qui se situe à cheval sur deux exercices, ainsi qu'au produit reçu d'avance obtenu par le calcul de la rente effective du droit de superficie du parking Butini, qui se monte à CHF 430'147.- au 31.12.2024. A cela s'ajoute l'avance du règlement du litige de Parking de la Plaine de Plainpalais SA pour un montant de CHF 7'582'055.-.

21. Emprunts et dettes

Depuis l'introduction des normes IPSAS, les dettes à long terme du parking Butini sont évaluées selon la méthode du taux effectif, calculé sur la base des résultats espérés du parking jusqu'à l'échéance de la concession en 2057, déduction faite des redevances à verser. Depuis 2022, le taux d'intérêt implicite calculé est nul.

En milliers de CHF au 31 décembre	Taux d'intérêt effectif	Échéance	2024	2023
Dettes à long terme (parking Butini)				
Emprunt Ville de Genève (val. nominale 3 mios)	0.0000%	01.10.2057	2 017	2 017
Emprunt BCGe (val. nominale 1 mio)	0.0000%	01.10.2057	672	672
			2 690	**2 690**
Total			**2 690**	**2 690**

22. Provisions et passifs eventuels

La provision au bilan est constituée, d'une part, d'un montant de CHF 510'000.- correspondant aux prétentions (intérêts compris) contre la Fondation, actuellement en procédure auprès du tribunal civil, pour des travaux litigieux portant sur une période de 2017 et 2019 et, d'autre part, des prétentions de la Ville de Genève estimées à CHF 4'393'545.- en restitution de recettes de macarons multizones.

23. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

En milliers de CHF	2024	2023
Parking P+R de Moillesulaz	1 141	1 217
Parking P+R de Sécheron	684	703
Vélostation de la Gare de Chêne-Bourg	1 824	1 873
Total au 1er janvier	**3 649**	**3 793**
Nouvelle subvention durant l'exercice	0	0
Subvention soldée durant l'exercice	0	0
Produits différés de subventions d'investissements	-144	-144
Parking P+R de Moillesulaz	1 065	1 141
Parking P+R de Sécheron	666	684
Vélostation de la Gare de Chêne-Bourg	1 774	1 824
Total au 31 décembre	**3 505**	**3 649**

Les subventions d'investissement apparaissent dans les engagements à long terme au passif du bilan.

24. ENGAGEMENTS DE PREVOYANCE

L'alinéa a) de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 0515) dit : « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ». Comme mentionné sous la note 3, la Fondation ne comptabilise plus le découvert des engagements de prévoyance. Néanmoins, la note 24 présente la situation financière de la CPEG aussi bien sous l'angle LPP que IPSAS 39 (seulement pour la Fondation). La Fondation est affiliée à la CPEG en tant qu'institution externe et possède sa propre échelle des traitements. La fortune de la Fondation n'est pas gérée de manière distincte et est estimée à sa juste valeur sous la rubrique ci-après 24.4.

Fondation des Parkings

24.1 Donnees de base des assures de la Fondation

Situation au 31 décembre :	2024	2023
Nombre d'assurés :		
Actifs	200	189
Bénéficiaires de pensions	46	43
Total	246	232
Assurés actifs :		
Age moyen	45.55	45.88
Années d'assurances moyennes	12.88	13.63
Somme des salaires assurés (en CHF)	14 493 418	13 644 676
Salaire assuré moyen (en CHF)	72 467	72 194
Somme des prestations de libre passage et provisions (en CHF)	52 507 131	50 955 326
Bénéficiaires de pensions :		
Age moyen sans les enfants	68.92	68.34
Pensions totales versées (en CHF)	1 051 687	922 624
Somme des réserves mathématiques et provisions (en CHF)	19 688 156	17 815 059

24.2 Bases techniques CPEG au 31.12.2024

Tables actuarielles générationnelles VZ 2020 avec un décalage de 5 ans avec taux d'évaluation de 1.75% (réserves mathématiques et provisions techniques) et un taux technique de 2.5% (prestations de libre passage).

24.3 Solvabilite globale de la CPEG

Situation au 31 décembre :	2024	2023
Degré de couverture légal (art. 44 OPP2)	76.6%	75.1%
Degré de couverture des pensionnés	100.0%	100.0%

24.4 Estimation de l'application de la norme IPSAS 39 pour la Fondation

Ces informations, fournies par le service des états financiers de la direction générale des finances de l'Etat de Genève, sont calculées pour leur publication dans les notes aux états financiers consolidés de l'Etat.

	2023	2022
Valeur actuelle des engagements	-81 000 000	-69 336 634
Juste valeur de la fortune	51 563 096	47 842 389
Valeur actuelle des engagements non couverts	**-29 436 904**	**-21 494 244**

25. AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Le droit distinct et permanent (DDP) 4616 de la Commune de Chêne-Bourg dont bénéficie la Fondation est grevé, par acte constitutif des 18, 25 et 26 juillet et du 25 août 2022, d'une servitude d'usage d'un local au premier sous-sol et d'une servitude de canalisation en faveur des Services Industriels de Genève, entité publique consolidée par l'Etat de Genève, contre le versement d'une indemnité totale de CHF 31'540.-.

Ce droit réel cédé est classé dans la rubrique des autres passifs à long terme. Chaque année, un amortissement de CHF 332.-, calculé sur la base de la durée du DDP 4616, est comptabilisé comme un produit.

26. FONDS PROPRES

26.1 CAPITAL

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000.- de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000.-, non comptabilisée.

26.2 FONDS DE RESERVE GENERALE

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

26.3 FONDS STATUTAIRES

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation.

26.4 PARTS MINORITAIRES

Depuis les acquisitions dont la résultante est la prise de contrôle effective des filiales le bilan présente les parts des intérêts non contrôlés sur les fonds propres et le résultat.

27. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES (IPSAS 20)

Les parties liées se regroupent en 2 classes :

- les entités publiques consolidées (cf. REEF) par l'Etat (p. ex. les Transports publics genevois) ;
- les filiales consolidées par la Fondation (Parking de la Place de Cornavin SA et Parking de la Plaine de Plainpalais SA).

27.1 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a le mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas l'année précédente. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

27.2 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil de Fondation et les membres de la Direction. Leur rémunération globale se présente comme suit :

Au 31 décembre	2024	2023
Conseil de Fondation		
Nombre de personnes	16	16
Rémunération (en milliers de CHF)	206	201
Représentation dans les conseils d'administration des filiales		
Rémunération (en milliers de CHF)	75	0
Direction		
Nombre de personnes (EPT)	6	6
Charges de personnel (en milliers de CHF)	1 692	1 659

28. CAUTIONNEMENT DE L'ETAT

La Fondation peut bénéficier de la garantie de l'Etat pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8ème %, appliquée dès la mise en place des emprunts. La Fondation n'a pas eu recours à cette garantie pour les années ici présentées.

29. VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE

Les sommes des valeurs d'assurance des bâtiments sont de CHF 356'675'211.- pour la Fondation, de CHF 96'937'225.- pour Parking Place de Cornavin SA et de CHF 44'305'128.- pour Parking Plaine de Plainpalais SA, ceci au 1er janvier 2025 (avec adaptation automatique à l'indice des coûts de construction du Canton de Genève, l'indice 2024 étant de 160.2). Les contrats d'assurances sont assumés depuis 2021 par la Bâloise Assurances SA. L'indemnité du risque incendie des bâtiments n'est plus limitée par événement.

30. ACTIFS GAGES POUR GARANTIR DES ENGAGEMENTS

La Fondation dispose de cédules hypothécaires pour un total de CHF 44'850'000.-, toutes libres d'engagement.

31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31.12.2024.

32. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Bureau du Conseil de Fondation de la Fondation des Parkings, désigné par le Conseil, est responsable de la définition de la stratégie financière qui est ensuite appliquée par la Direction opérationnelle. Les Conseils d'administration des filiales assument leur propre stratégie financière que la Direction de la Fondation exécute.

Dans le cadre de leurs activités, la Fondation des Parkings et ses filiales sont exposées à des risques financiers variés, plus précisément au risque de crédit (risque de contrepartie), au risque de liquidité et au risque de marché (risque de taux d'intérêt ou de change). La gestion de ces risques, centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier, a pour objectif de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation et de ses filiales.

La Fondation et ses filiales ne recourent pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

32.1 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation et ses filiales ne sont pas exposées à un fort risque de crédit étant donné que :

- les disponibilités de la Fondation sont mises à disposition du Canton de Genève dans le cadre de la caisse centralisée (dont la note finale de S&P Global était de AA au 18 décembre 2023);
- les disponibilités des filiales sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées ;
- les créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière régulière.

32.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité survient lorsqu'une entité rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation et ses filiales font coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part.

32.3 RISQUE DE TAUX D'INTERETS

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation et ses filiales ne sont exposées que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que :

- les emprunts sont libellés en taux fixes ;
- les dettes du parking Butini ont un taux variable indépendant du marché des taux ;
- les placements sont également effectués à taux fixes.

32.4 RISQUE DE CHANGE

La Fondation et ses filiales ne sont pas exposées au risque de change ; les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse étant très limitées.

33. Systeme de controle interne – Evaluation des risques

La Fondation des Parkings et ses filiales assument en toute indépendance leur système de contrôle interne. Les filiales sont soumises à un contrôle restreint des comptes par leur organe de révision respectif, elles se reposent en grande partie sur l'organisation, décrite ci-après, en place au sein de la Fondation. Parking de la Place de Cornavin SA a le même organe de révision que la Fondation. Par contre, Parking de la Plaine de Plainpalais SA travaille avec BDO SA.

Conformément aux principes définis par la NAS 890, le système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation s'est dotée d'une politique et d'un système de contrôle interne. La politique du système de contrôle interne de la Fondation définit l'organisation et les activités ainsi que les acteurs et leurs responsabilités pour assurer une gestion efficace et appropriée du contrôle interne. Le système de contrôle interne utilise les outils mis à disposition pour le contrôle interne de l'Etat de Genève pour assurer la documentation des risques et des contrôles.

L'objectif du SCI est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en développant une compréhension commune des notions de risque et de contrôles et des terminologies employées et, d'autre part, d'identifier et contrôler les risques par l'intermédiaire de l'organisation suivante :

- le coordinateur SCI récolte et documente auprès des cadres ou des directeurs les risques inhérents à leur domaine d'activités. Il consolide et publie l'inventaire annuel des risques de la Fondation ;
- l'inventaire des risques est revu lors d'une séance plénière avec les propriétaires (personne responsable du suivi) des risques ;
- la cartographie des risques est validée par le Comité Risques puis entérinée par le Conseil de Fondation ;
- les risques majeurs de la Fondation sont restitués à l'Etat ;
- le coordinateur SCI suit les actions de réduction de risques et d'amélioration des contrôles.

Le Comité Risques de la Fondation est composé de deux membres du Conseil de Fondation, Mme Karine HERMENIER CASTRO et M. Dominique TINGUELY. En plus, ce comité peut s'adjoindre, pour assistance, les services de M. Damien ZUBER, Directeur général, et de M. Stéphane BERTOSSA, Directeur administratif et financier. La fonction de coordinateur SCI a été assurée par la société API SA, M. Nathanel BORROS et Mme Charlotte ZEKRITI.

Trois séances du Comité Risques ont été menées en 2024. Il en découle l'évolution suivante de l'appréciation des risques : la probabilité des risques « Procédure d'achats FP non respectée » et « La FP est victime d'un acte terroriste » augmente, ces risques passent du niveau Modéré à Significatif. L'impact global des risques « Augmentation du coût de l'électricité » et « Dépassement du budget Travaux / Investissements » a baissé, ces risques passent du niveau Significatif à Modéré. Le risque « Cybersquatting » fait son apparition dans l'inventaire avec un niveau « Significatif ».

Les représentants des conseils d'administration se sont réunis une fois pour chaque entité.

34. PRODUITS ET CHARGES EXTRAORDINAIRES

En milliers de CHF au 31 décembre	2024
Produits extraordinaires	
Indemnisation assureurs	62
Correctif AFC	202
Correction recettes publicitaires par le Comptoir Immobilier	114
Divers	24
Abandon factures travaux en cours galerie marchande en diminution	-343
Règlement différend avec locataire galerie marchande en diminution	-17
Total	**42**
Charges extraordinaires	
Abandon facture mandat Lancy	-29
Provision travaux litigieux 2017-2019 au parking P+R Etoile	-510
Provision pour prétentions de la Ville de Genève sur macarons multizones	-4 394
Total	**-4 932**

35. ATTRIBUTION DU BENEFICE

Le Conseil d'Etat a décidé par arrêté du 6 juillet 2022 que, vu : l'article 35, alinéas 1 et 2 et de la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) ; la lettre du Conseil d'Etat du 8 juin 2022 adressée à la Présidence de la Fondation des Parkings relative à l'affectation du bénéfice de de la Fondation ; la décision du Conseil de Fondation du 20 juin 2022 ; la convention d'objectifs du 7 octobre 2019 entre le Canton de Genève et la Fondation des Parkings valable, après prorogation, jusqu'au 31 décembre 2024, la Fondation des Parkings est redevable envers l'Etat de 50% du bénéfice annuel net consolidé de l'exercice 2024, soit un montant de CHF 8'464'664.-.